



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chevaux de course

Question écrite n° 42887

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la situation des entraîneurs de chevaux de course. Ceux-ci conçoivent de grandes inquiétudes pour leur avenir, du fait de la concurrence subie en provenance de l'Allemagne, des pays anglo-saxons, mais aussi maintenant de l'Europe centrale. Pour leur donner les moyens de résister et de garantir leur pérennité, il serait utile de les aligner sur le statut des exploitants agricoles. Il lui demande s'il entre dans ses intentions de prescrire une étude de faisabilité de cette réforme.

Texte de la réponse

La situation des entraîneurs professionnels de chevaux de course fait l'objet d'un examen attentif de la part des pouvoirs publics. En ce qui concerne les aspects fiscaux, un groupe de travail a été créé à l'initiative de M. Ambroise Dupont, sénateur du Calvados et président du groupe du cheval au Sénat et animé par le service de la législation fiscale du ministère du budget. Diverses réflexions sont menées par ailleurs concernant le statut des entraîneurs et leur accès aux aides économiques. D'ores et déjà les activités de dressage et d'entraînement des chevaux jusqu'à l'âge de cinq ans relèvent des activités agricoles. Ceci permet à ces professionnels de solliciter les aides à l'installation des jeunes agriculteurs. Les différents services du ministère demeurent en contact avec ces professionnels pour examiner les autres aspects de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42887

Rubrique : Elevage

Ministère interrogé : agriculture, pêche et alimentation

Ministère attributaire : agriculture, pêche et alimentation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4877

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5521